

Liste des documents à fournir obligatoirement lors du dépôt du dossier de sélection
Voie directe - Financement région

Pour votre rendez-vous d'inscription que vous devez prendre en appelant notre standard au 01 53 56 10 85, il faudra vous munir des documents suivant :

- La photocopie d'une pièce d'identité indiquant votre lieu de naissance. Les titres de séjour pour les ressortissants étrangers doivent être valides à la date d'entrée en formation
- **Public SPRF : n'ayant aucun titre professionnel ou diplôme**
 - Pour les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétence) y compris en cas de démission : Fournir la copie du contrat PEC
 - Pour les bénéficiaires du RSA : Fournir le justificatif d'allocataire du RSA et justificatif des périodes d'inscription au chômage si vous avez déjà travaillé
 - Pour les jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire depuis plus de 2 ans ou inscrits en mission locale (sauf les apprentis) : Fournir la fiche de liaison de la Mission Locale ou de la PAIO et justificatif des périodes d'inscription au chômage si vous avez déjà travaillé
- **Public hors SPRF : ayant titre ou diplôme**
 - Pour les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétence) y compris en cas de démission : Fournir la copie du contrat PEC
 - Pour les bénéficiaires du RSA : Fournir le justificatif d'allocataire du RSA et justificatif des périodes d'inscription au chômage si vous avez déjà travaillé
 - Pour les jeunes de moins de 26 ans inscrits en mission locale (sauf apprentis) : Fournir la fiche de liaison de la Mission Locale ou de la PAIO et justificatif des périodes d'inscription au chômage si vous avez déjà travaillé
 - Pour les demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à la date de rentrée en formation (Soit au moins depuis le 28 février au plus tard pour une rentrée début septembre) : Fournir la copie de l'attestation d'inscription au pôle emploi justifiant les 6 mois d'inscription
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae à jour ;

- Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- Selon votre situation, la copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français : Pour les diplômes étrangers, joindre impérativement l'équivalence à demander au CIEP–Centre ENIC-NARIC <http://www.ciep.fr/enic-naric-france/les-equivalences-diplomes> .
- Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants hors Union européenne, «Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral
- Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessus. Cette consigne est un critère d'évaluation dans la grille de notation du dossier de sélection.
- 1 photo d'identité officielle et récente